

# L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019

## 72 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2019, 72 % occupent un emploi salarié dans le secteur privé deux ans après leur sortie d'études, en juillet 2021, soit une part plus élevée que pour la génération précédente (67 %). 68 % des emplois occupés sont en CDI, contre 56 % 6 mois après la sortie d'études.

Si deux ans après la sortie du système éducatif, un niveau d'études élevé et l'obtention de la certification préparée continuent à favoriser l'insertion professionnelle, cet avantage est moins important qu'à 6 mois après la sortie d'études. L'insertion en emploi reste meilleure à l'issue d'une formation du domaine de la production : deux ans après leur sortie d'études, 74 % des apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 69 % pour ceux issus du domaine des services.

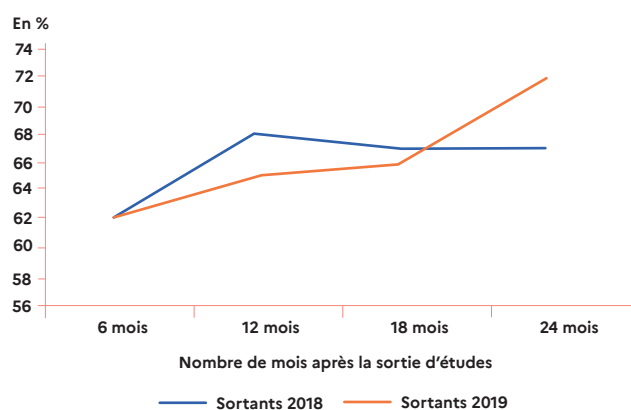
## 72 % des apprentis en emploi salarié privé 2 ans après leur sortie d'études en 2019

Parmi les apprentis en dernière année d'un cycle d'études de niveau CAP à BTS en 2018-2019 et sortant du système scolaire à l'été 2019 (encadré 1), 72 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021, 24 mois après leur sortie d'études (graphique 1). Ce taux est en forte progression par rapport à janvier 2021 (+6 points 18 mois après la sortie), en lien avec un contexte sanitaire et économique favorable, illustré par un redressement de l'emploi salarié total. À titre de comparaison, pour les apprentis sortis du système scolaire un an plus tôt, la situation d'emploi n'avait pas évolué entre janvier et juillet 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 intervenue entre temps.

## Des écarts d'insertion entre niveaux de diplôme qui s'atténuent

Deux ans après leur sortie d'études à l'été 2019, le taux d'emploi des apprentis qui ont obtenu la certification qu'ils préparaient pendant leur apprentissage s'élève à 76 %, contre 66 % pour ceux qui ne l'ont pas obtenue (graphique 2). Le taux d'emploi deux ans après la sortie d'études est également plus élevé pour les apprentis qui préparaient un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (77 %), un Brevet Professionnel (BP) (78 %) ou un Baccalauréat Professionnel (73 %), que pour ceux qui préparaient un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) (66 %). Ces écarts d'insertion, en fonction de l'obtention et du niveau de la certification préparée, sont sensiblement ●●●

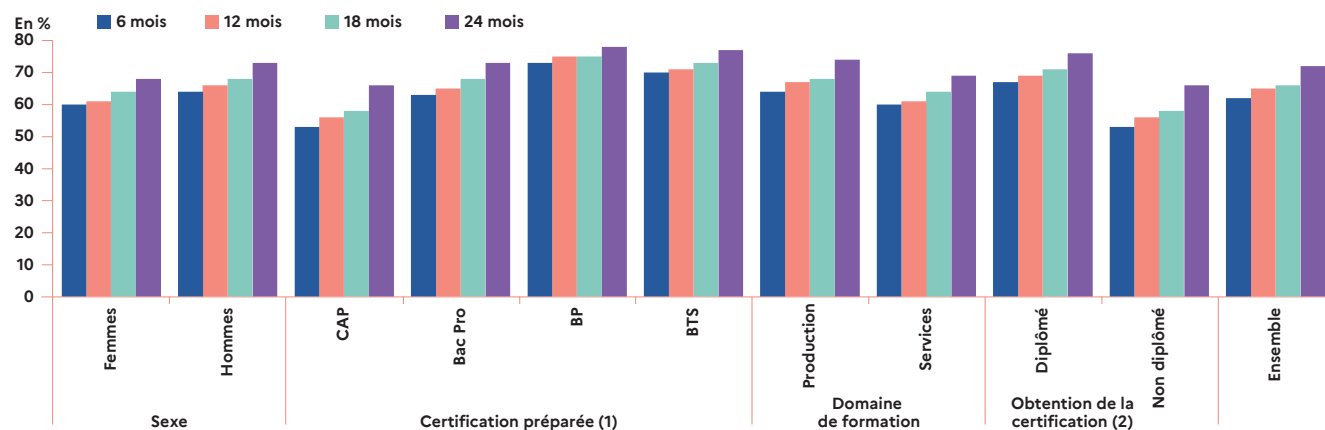
GRAPHIQUE 1 | Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois pour les apprentis sortant d'études en 2018, 2019



Lecture: parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 72 % sont en emploi 24 mois après leur sortie de formation.

Champ: France (hors Mayotte). Sortants en 2018 ou en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.  
Source: Dares, Depp, InserJeunes.

**GRAPHIQUE 2 | Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois pour les apprentis sortant d'études en 2019**



(1) 16 % des sortants en 2019 de niveau 3 à 5 préparaient un autre diplôme ou titre.

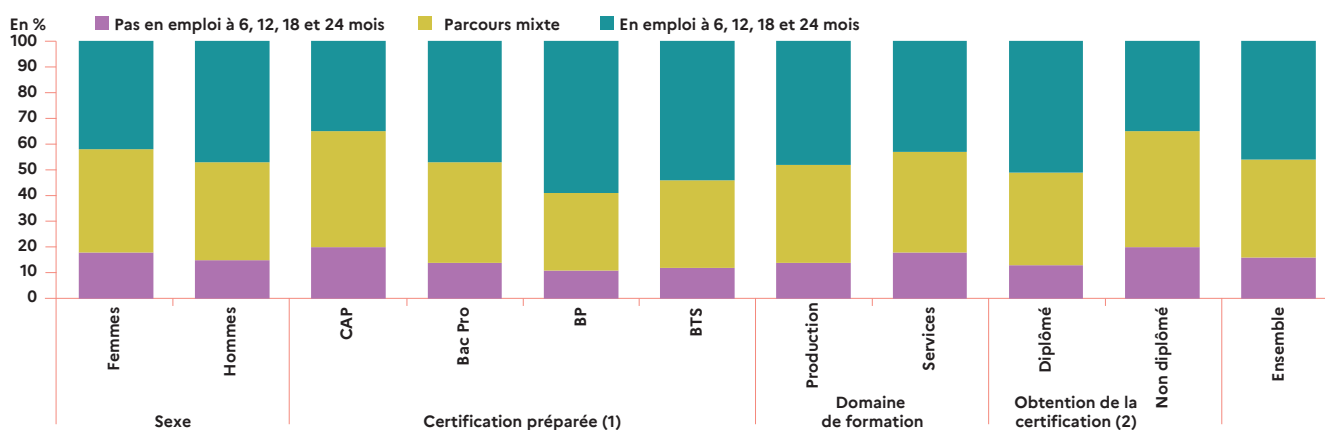
(2) L'information sur l'obtention de la certification n'est connue que pour 80 % des sortants en 2019.

Lecture : parmi les apprentis de CAP sortant du système scolaire en 2019, 66 % sont en emploi 24 mois après leur sortie de formation.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

**GRAPHIQUE 3 | Parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019**



(1) 16 % des sortants en 2019 de niveau 3 à 5 préparaient un autre diplôme ou titre.

(2) L'information sur l'obtention de la certification n'est connue que pour 80 % des sortants en 2019.

Lecture : parmi les apprentis de BTS sortant du système scolaire en 2019, 54 % ont été en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études; 12 % n'ont été en emploi à aucune de ces dates et 34 % ont été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi à ces quatre dates.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

●●● plus faibles à 24 mois qu'ils ne l'étaient à 6 mois après la sortie d'études : le différentiel d'insertion entre le CAP et le BP est ainsi ramené de 20 à 12 points dans cet intervalle. Ce phénomène de rattrapage s'observait déjà pour les sortants 2018 (tableau complémentaire A).

Deux ans après leur sortie d'études en 2019, le taux d'emploi des apprentis qui préparaient une formation du domaine de la production s'élève à 74 % : par exemple, il s'élève à 70 % pour le CAP « Boulanger » et à 81 % pour le Bac Pro « Maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ». Le taux d'emploi est en moyenne plus faible pour les apprentis issus d'une formation du domaine des services (69 %) : il atteint 67 % pour le CAP « Commercialisation et services en Hôtel-Café-Restaurant » ou 75 % pour le BP « Coiffure ».

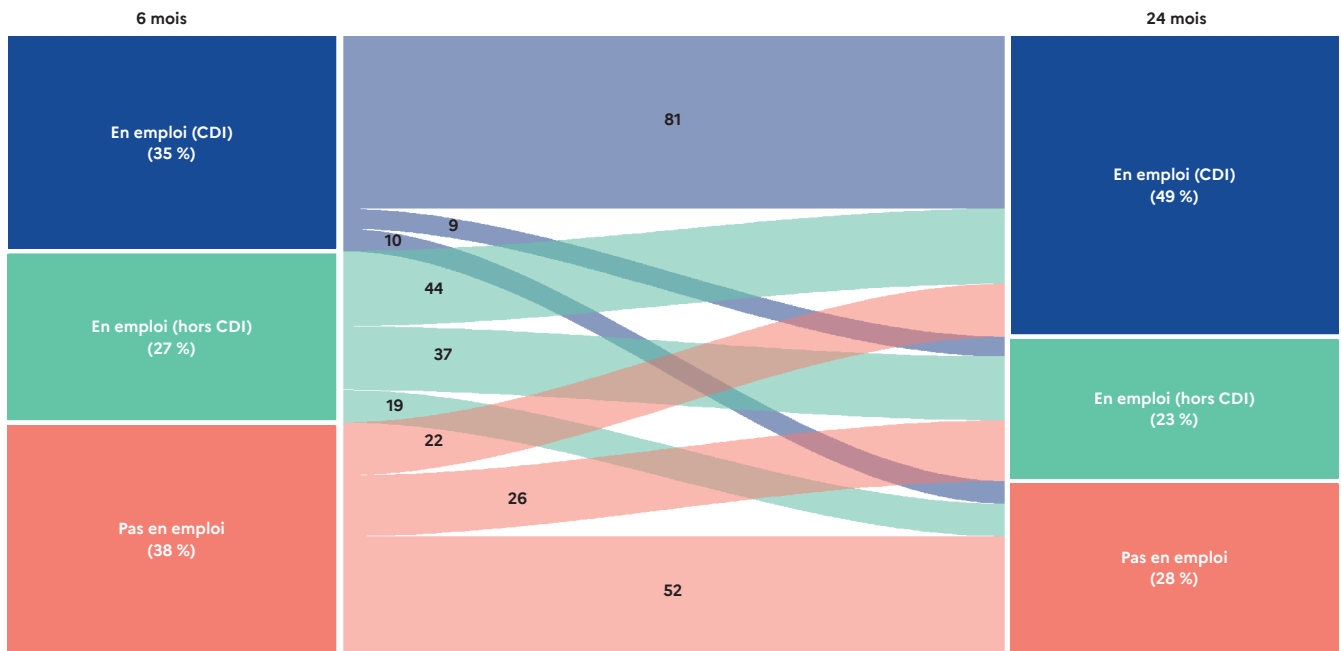
Deux ans après une sortie d'études à l'été 2019, la part des hommes en emploi salarié dans le secteur privé s'élève à 73 %, contre 68 % pour les femmes. Ce différentiel d'insertion à 24 mois (5 points) est plus marqué qu'à 6 mois après la sortie

d'études (4 points). Il s'explique en partie par une présence plus forte des hommes dans les formations du domaine de la production (89 % des sortants de ces formations) et des femmes dans les formations du domaine des services (63 %).

### Près d'un apprenti sur deux en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après ses études

Parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 46 % ont occupé un emploi à la fois à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études (graphique 3) : 29 % ont eu un seul et même employeur à ces quatre dates et 17 % ont eu au moins deux employeurs distincts. 16 % n'ont été en emploi à aucune de ces dates, les 38 % restants ayant été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi. Ces répartitions sont très proches de celles de la génération précédente (tableau complémentaire B). ●●●

GRAPHIQUE 4 | Situation à 6 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2019



Lecture: parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 35 % étaient en emploi avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études. Parmi ces apprentis en emploi avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études, 81 % étaient en emploi avec un CDI 24 mois après leur sortie d'études.

Champ: France (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source: Dares, Depp, InserJeunes.

●●● Les situations varient en fonction de la formation préparée et de l'obtention de la certification à l'issue de l'apprentissage. Ainsi, 20 % des apprentis sortis du système éducatif en 2019 à l'issue d'un CAP n'ont jamais été en emploi aux quatre dates d'observation. Cette part n'est que de 11 % pour les BP.

## Un accès progressif au CDI

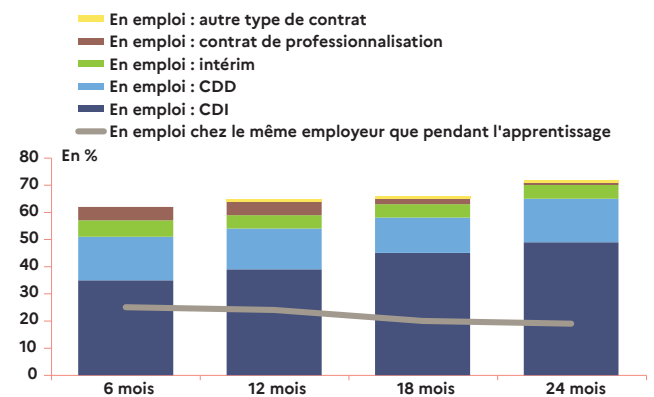
Deux ans après leur sortie d'études en 2019, 49 % des apprentis ont un emploi en CDI (graphique 4). Ce taux est en hausse de 14 points par rapport à la situation 6 mois après la sortie d'études. La plupart (81 %) des apprentis déjà en CDI 6 mois après leur sortie d'études le sont aussi à 24 mois. Les apprentis ayant un emploi hors CDI 6 mois après la sortie d'études sont 44 % à être en CDI 24 mois après la sortie d'études. Enfin, parmi les apprentis sans emploi 6 mois après leur sortie d'études, 22 % sont en CDI deux ans après la sortie d'études.

Deux ans après leur sortie d'études en 2019, 23 % des apprentis ont un emploi hors CDI. Il s'agit majoritairement de CDD, et, dans une moindre mesure, de missions d'intérim (graphique 5).

Parmi les apprentis en emploi deux ans après leur sortie d'études en 2019, 68 % sont en CDI (tableau complémentaire E). Cette part recule par rapport à la génération sortie d'études un an auparavant (70 %) : dans un contexte marqué par les aléas épidémiques, les employeurs auraient favorisé des embauches en CDD ou intérim et/ou repoussé la transformation des contrats en CDI.

La baisse de la part des CDI dans l'emploi entre les générations 2018 et 2019 est plus marquée dans le domaine des services : parmi ceux de la génération 2018 qui sont

GRAPHIQUE 5 | Nature de l'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois des apprentis sortant d'études en 2019



Lecture: parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 49 % sont en CDI 24 mois après leur sortie de formation, 16 % sont en CDD, 5 % sont en intérim, 1 % sont en contrat de professionnalisation et 1 % sont en emploi sous un autre type de contrat. En outre, 19 % sont en emploi chez le même employeur que pendant leur apprentissage.

Champ: France (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage.

Source: Dares, Depp, InserJeunes.

en emploi salarié deux ans après leur sortie d'études, 68 % sont en CDI, contre 64 % pour la génération suivante. Pour les apprentis issus d'une formation « Hôtellerie, restauration, tourisme », la part de CDI dans l'emploi s'élève par exemple à 65 % (68 % pour la génération précédente), pour ceux issus d'une formation « Commerce, vente », à 61 % (66 % pour la génération précédente).

Parmi les apprentis en emploi deux ans après leur sortie d'études en 2019, 8 % occupent un emploi à temps partiel (9 % pour les sortants 2018). Le temps partiel est plus fréquent pour ceux sortant de formations du domaine des services, qui sont plus féminisées.

## Près d'un ancien apprenti sur cinq toujours salarié de l'employeur de son apprentissage

Parmi les sortants 2019, 25 % étaient salariés chez l'employeur qui encadrait leur apprentissage 6 mois après leur sortie d'études (graphique 5). Deux ans après la sortie d'études, cette part a reculé, pour atteindre 19 %. Ces proportions sont stables par rapport à la génération d'apprentis précédente.

La tendance à rester chez l'employeur où l'apprentissage a été effectué est plus marquée pour les apprentis issus de formations « Mécanique et structures mécaniques » et « Génie civil » : cela concerne 24 % des sortants 2019 issus de ces formations, 24 mois après la sortie d'études.

## Un an après leur sortie d'études, 5 % des apprentis à nouveau engagés dans un cycle d'études

Parmi les apprentis qui ont terminé un cycle d'études pendant l'année scolaire 2018-2019, et qui n'ont pas poursuivi d'études en 2019-2020, 5 % se sont à nouveau engagés dans un cycle d'études en 2020-2021 (graphique complémentaire A). Cette part est d'un point supérieure à celle de la génération précédente. Cette reprise d'études, un an après la sortie du système éducatif, est plus fréquente quand l'apprenti avait obtenu la certification préparée pendant sa précédente formation, quand celle-ci relevait du domaine des services, ou quand l'apprenti n'était pas en emploi salarié 6 mois après la fin de sa précédente formation (tableau complémentaire F).

La reprise d'études s'effectue souvent en apprentissage : 9 apprentis sur 10 en reprise d'études sont de nouveau apprentis, contre 8 sur 10 pour la génération précédente<sup>1</sup>. Cette hausse a pu être favorisée par les aides exceptionnelles à l'apprentissage mises en place à compter de juillet 2020 en réponse à la crise sanitaire. ●

<sup>1</sup> Les sortants en reprise d'études en apprentissage sont considérés comme en emploi.

## ENCADRÉ 1 • Le dispositif de suivi et d'information InserJeunes

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

InserJeunes mesure l'insertion professionnelle des sortants d'études d'une année N, c'est-à-dire des jeunes inscrits en année terminale de formation pendant l'année scolaire N-1/N qui ne poursuivent pas leurs études l'année scolaire N/N +1. Les sortants qui reprennent leurs études ultérieurement, par exemple pendant l'année scolaire N +1/N +2, sont bien inclus dans le calcul des indicateurs d'insertion professionnelle.

InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est pas couvert.

Pour les apprentis, InserJeunes couvre les formations de niveau 3 à 5, y compris agricoles, dispensées dans les Centres de formation d'apprentis.

## Pour en savoir plus

- [1] Collin C., Marchal N., « [Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études que 6 mois après, malgré la crise](#) », *Dares Focus* n° 24, mai 2021.
- [2] Collin C., Marchal N., « [Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié](#) », DEPP-MENJS Note d'information n° 21.07, février 2021.

Robin Antoine (Depp) et Alexandre Fauchon (Dares)

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Dépôt légal**  
à parution

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

  
STATISTIQUE  
PUBLIQUE